

Participation financière

Quatre possibilités :

1/ Prélèvement mensuel

Remplissez l'autorisation de prélèvement au verso de ce document.

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB).

Indiquez le montant du prélèvement mensuel que vous souhaitez voir effectuer par l'association. Les prélèvements se font le 10 de chaque mois.

Bien entendu, si vous souhaitez une modification ou un arrêt de ce prélèvement, vous pourrez à tout moment en informer le trésorier.

2/ Virement automatique

Sur notre compte bancaire

IBAN : FR76 1558 9351 3000 8764 5804 3 42

3/ Chèque bancaire

Du montant de votre choix, adressé à :

« Accueillir et Partager »

10 Rue Mirabeau 35700 RENNES

4/ Par Internet

En cliquant sur le bouton « *Faire un don* » de cette page

<https://st-augustin-rennes.fr/accueillir-et-partager/>

Quel que soit le mode de participation, chaque adhérent reçoit un reçu fiscal qu'il peut joindre à sa déclaration de revenus.

A QUI S'ADRESSER ?

Présidente : Marie-Christine James

accueilliretpartager@orange.fr

Meubles : Claude Cancès

claud.cances@laposte.net

Tel 07 69 88 29 36

Prêts : Bruno Crepin

accueilliretpartager@orange.fr

Tel : 06.32.05.91.25

Bons alimentaires : M Ch James

accueilliretpartager@orange.fr

Tel : 06.81.33.80.48

Hébergement : Christine Massart et M-Ch James

tel : 06 09 38 52 30 ou 06.81.33.80.48

Trésorier : Louis ROSSIGNOL

rossignol.louis@gmail.com

tel : 06 47 94 97 44

SIEGE SOCIAL

(pas de permanences)

Association Accueillir et Partager

Centre paroissial Saint-Augustin

10 Rue Mirabeau 35700 RENNES



L'Association Accueillir et Partager

fondée à Saint-Augustin en 1979.

L'association s'engage, sur la base de ses moyens financiers, matériels et humains, à aider les personnes dans la détresse, qu'elle soit physique ou morale, sans exclusive de nationalité, d'opinion politique ou religieuse.

1. En informant ces personnes des aides sociales dont elles peuvent bénéficier.
2. En apportant une aide financière ou matérielle à des personnes en grande difficulté sociale.
3. En facilitant l'hébergement en situation d'urgence des personnes fragiles lorsque les conditions climatiques l'exigent et que les services sociaux sont dépassés.
4. En accompagnant l'insertion de ceux qui en ont besoin.

ACCUEILLIR ET PARTAGER

La communauté de Saint-Augustin met l'accueil de tous et le partage au cœur de ses priorités.

Quelles sont les actions de l'association ?

- Prêts sans intérêt

Pour des personnes en difficultés financières qui nous sont adressées par les travailleurs sociaux des CDAS, CADA, CROUS, SPIP,...

- Bons d'achats alimentaires

A la demande des travailleurs sociaux et échangeables en magasin.

- Aide aux familles à la rue

- . Par des hébergements ponctuels en urgence.
- . Par la sensibilisation et la prise de parole.

- Redistribution de meubles et appareils électroménagers apportés par des donateurs et redistribués à des personnes à faibles ressources, sur sollicitation des travailleurs sociaux.

- Partenariat avec les CDAS, CADA et le CAO, les collectifs : « Le sac ma maison », « Dignité cimetière », CIMADE, Secours catholique, CCFD, Brin de Soleil, les centres pénitentiaires...

Comment pouvez-vous nous aider ?

- Donnez de votre temps

A l'équipe « meubles » qui a un besoin crucial de bras et de personnes sachant conduire un véhicule utilitaire (permis B). Nécessité d'une disponibilité ponctuelle en journée, pendant la semaine.

- Adressez-nous les meubles de première nécessité et les appareils électroménagers

en bon état et dont vous n'avez plus l'usage.

- Donnez-nous les moyens d'agir

en apportant un soutien financier ou matériel par vos dons.

- Soutenez-nous par votre présence à l'assemblée générale : lieu d'échanges, de suggestions,...

- Participez au repas qui réunit chaque année les personnes aidées et aidantes pour un temps de convivialité.

Devenez membre de l'association en adressant votre cotisation au siège de l'association
Cotisation : 5 Euros
Nom :
Prénom :
Adresse :
Adresse mail et Tel :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise « Accueillir et Partager » à prélever sur mon compte la somme de € tous les mois tous les trimestres
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.
 En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter : Nom et prénom : Rue N° : <small>(ou lieu dit)</small> Code postal : Ville :	Désignation de l'organisme créancier ASSOCIATION ACCUEILLIR ET PARTAGER Centre Saint-Augustin 10 rue Mirabeau - 35700 RENNES
Compte à débiter : A le	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter :
Signature	N° national d'émetteur : 3 9 9 4 2 1